Le Monde Nouveau 2023 Concours « Imaginez votre Monde Nouveau» Règlement du concours

Article 1 - Organisateur

La **Société du Journal Midi Libre**, société anonyme immatriculée sous le numéro 456 801 158 au RCS de Montpellier, ayant son siège social Rue du Mas de Grille 34430 Saint-Jean-de- Védas, organise dans le cadre du Forum Le Monde Nouveau 2023, le concours gratuit "Imaginez votre Monde Nouveau".

L'organisateur est l'interlocuteur unique de toute personne souhaitant participer au concours. Pour tout renseignement sur le forum et pour toute information sur le concours : https://www.lemondenouveau.fr/concours-icc/.

Les modalités de participation au concours photo et de désignation du gagnant sont décrites dans le présent Règlement.

Cette opération se déroule du mercredi 14 juin au lundi 21 août 2023 inclus.

Article 2 - Thème du concours et œuvres acceptées

Le forum « Le monde nouveau » est un événement à destination du grand public, des entreprises, des collectivités, des associations et des scolaires.

Le forum « Le monde nouveau » a pour ambition de placer au cœur des 3 jours de cette quatrième édition une dimension combinant la culture, les jeunes générations, et l'imagination d'un futur désirable.

Trois périmètres artistiques sont acceptés pour candidater au concours :

- Littérature : nouvelle de 3 pages maximum
- Bande-dessinée : 4 planches maximum
- Court-métrage : 1min maximum, 2D ou 3D

Trois catégories d'âge seront distinguées pour chaque périmètre :

- catégorie "Lycée" : pour tout lycéen de l'académie
- catégorie "Étudiants" : pour les étudiants des établissements partenaires
- catégorie "Jeunes" : de 15 à 30 ans pour toute personne ne faisant pas partie d'un cursus universitaire mais souhaitant candidater

Article 3 - Conditions de participation

Ce concours "Imaginez votre Monde Nouveau" est gratuit et ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres des équipes d'organisation ainsi que des intervenants invités au forum.

Chaque candidat(e) ne pourra présenter qu'une seule et unique œuvre au concours. L'œuvre devra, autant que possible, être anonyme et ne comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur.

Les œuvres présentées au concours ne doivent pas avoir fait l'objet d'un prix ou d'une sélection à un autre concours préalable.

Le.la candidat.e s'engage en s'inscrivant à ce concours à accepter les conditions du règlement et à présenter une œuvre originale, dont il.elle est l'auteur. L'œuvre ne doit pas avoir déjà été diffusée en public ou faire l'objet d'un contrat de publication.

Afin de préserver l'anonymat, les textes des nouvelles ne devront comporter ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Caractéristiques des œuvres attendues par périmètre :

- 1. Littérature et nouvelle
 - D'une longueur de 2 recto/verso de format A4 ;
 - Le fichier devra être fourni au format PDF;
 - Le texte doit être écrit en Times New Roman ; taille 12 ; justifié ; interligne 1,5 (ou double le cas échéant). Vous pouvez éventuellement utiliser la police Arial (taille 11) ou Calibri (taille 12) ;
 - La taille du fichier transmis doit être inférieure à 50 Mo.
 - o La plateforme de dépôt est accessible en cliquant ici.

2. Bandes dessinées

- o D'une longueur de 2 ou 3 planches BD de format A4 ;
- Le fichier devra être fourni au format PDF, JPG ou PNG;
- La Bande Dessinée doit être proposée avec une résolution minimum de 200 dpi et maximum de 300 dpi;
- La taille du fichier transmis doit être inférieure à 50 Mo.
- o La plateforme de dépôt est accessible en cliquant ici.

3. Court-métrage

- D'une durée entre 30 et 45 secondes maximum hors générique. Il sera filmé en un seul plan-séquence à l'aide d'une caméra, d'un appareil photo ou d'un smartphone;
- Il pourra être filmé en format portrait ou paysage ;
- Sous un format vidéo classique ou animation 2D ou 3D;
- La vidéo doit être proposée sous un format Haute Définition, d'une résolution minimale de 1080p et maximale de 4K, recommandée à 25 fps;
- La taille du fichier transmis doit être inférieure à 500 Mo;
- Le fichier doit être encodé en H.264 ou H.265;
- o Un fichier de sous-titre au format .srt est un plus.
- Le dépôt se fera via la plateforme smash ou transfertnow.

Article 4 - Modalités de participation

Les inscriptions et le dépôt des œuvres sont ouverts à compter du 14 juin 2023, jusqu'à la date de clôture le 21 août 2023, à 23h55 (heure de Paris) et se feront directement sur le <u>site</u>. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les dates et échéances du concours.

Le·la candidat·e devra renseigner un "formulaire de présentation du candidat", lequel comporte notamment les éléments suivants :

- Nom
- Prénom(s)
- Adresse postale

- Code Postal
- Ville
- Pays
- Age
- Courriel
- Téléphone

Il devra également renseigner le "formulaire" en ligne de l'œuvre, avec notamment les éléments suivants :

- Titre de l'oeuvre
- Résumé (moins de 5 lignes) de l'oeuvre

Lorsque le·la candidat·e est âgé de moins de 18 ans :

• le consentement par les titulaires de l'autorité parentale est impératif sous la forme d'une autorisation écrite. A défaut, vous ne pourrez pas participer.

La participation au concours photo suppose au préalable que le Participant ait donné toutes les informations demandées (informations obligatoires et nécessaires à la validité de la participation) pendant la période et effectué l'ensemble de ces étapes nécessaires à sa participation.

Il ne sera accepté aucun autre moyen de participation. Toute participation incomplète ou non conforme au présent Règlement ne saurait être prise en compte et ne pourrait faire l'objet d'aucune réclamation.

Un message de confirmation de sa participation est adressé au·à la candidat·e suite à la réception du dépôt par l'Organisateur.

Il est précisé que toute œuvre déposée et validée est définitive et ne pourra pas être modifiée.

Article 5 - Jury et modalités de sélection

L'anonymat des participants sera préservé pendant toute la durée du Concours et de l'examen des candidatures jusqu'à l'issue de la sélection.

Les œuvres conformes au présent Règlement seront transmises, dans un premier temps, à un comité de présélection après la clôture des inscriptions, assurée par l'Organisateur.

Une grille de présélection sera établie pour chaque périmètre artistique, et communiquée aux candidats.

Suite à cette présélection, le jury de sélection se réunira pour élire les œuvres gagnantes par périmètre artistique et par catégorie d'âge. Le jury est composé de personnalités physiques, locales ou nationales, issues des mondes de la culture, de l'enseignement supérieur, des média ou d'associations en lien avec la transition environnementale.

Les critères d'évaluation des œuvres (nouvelle, bande-dessinée, court-métrage) sont les suivants :

- 1. Originalité du territoire de demain décrit ;
- 2. Désirabilité du territoire imaginé ;
- 3. Ouverture à une réflexion plus globale ;
- 4. Qualité narrative, dessinatrice ou scénaristique.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas remettre de prix s'il estime que les œuvres ne remplissent pas les conditions pour en bénéficier.

L'Organisateur pourra également décider, à son entière discrétion, de distribuer un ou plusieurs Prix à plusieurs lauréats ex-aequo. Dans ce cas, les modalités de la remise des Prix seront déterminées à la discrétion de l'Organisateur.

L'Organisateur n'acceptera ni n'étudiera aucune candidature ou œuvre transmise par un autre biais que la plateforme de dépôt en ligne, ou en dehors des délais, et non-conforme aux conditions prévues par le présent Règlement.

Article 6 - Remise de prix et diffusion

Les candidat·e·s seront informés par e-mail des résultats du Concours.

L'annonce des lauréats et de la sélection par catégories se déroulera en présence du jury de sélection le samedi 16 septembre 2023, lors de la soirée "L'art et la culture au service du monde nouveau" dans le cadre du forum « Le monde nouveau », à Planet Océan Montpellier. En cohérence avec la Masterclass "Nouveaux récits", la remise de prix offre la perspective d'un temps fort d'introduction à la soirée "L'art et la culture au service du monde de demain" et de clôture de cette quatrième édition, en écho aux différents marqueurs de 2023 : la jeunesse, l'engagement, la solidarité.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les modalités de remise de prix. Les candidats seront informés par e-mail.

Article 7 - Utilisation de l'identité - Utilisation de l'oeuvre

S'il est déclaré gagnant, il est expressément convenu que le participant autorise les organisateurs à diffuser à titre gracieux leurs nom et prénom, leur ville de résidence, dans toute communication promotionnelle liée à l'opération (Publication presse, réseaux sociaux), sans restriction ni réserve, sans limitation de durée et sans que cette utilisation ne leur confère une quelconque rémunération, un droit ou un avantage.

En participant au concours, le candidat certifie qu'il est l'auteur de l'œuvre et autorise la société organisatrice à exploiter sa production, dans le cadre exclusif de l'opération, sur l'ensemble de ses supports, sans restriction de durée, à titre gratuit et sans contrepartie.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont ladite œuvre à des tiers.

Les fichiers des œuvres non sélectionnées seront déduits.

Article 8 - Données personnelles

Les données personnelles fournies par les participants seront utilisées par la société organisatrice dans le cadre du concours.

A défaut de communication de ces informations, la participation ne pourra pas être retenue.

Le destinataire des données vous concernant est Midi Libre, dont la finalité est de contacter le gagnant et de s'assurer de sa présence lors de la remise des prix. Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection.

La société organisatrice s'engage à respecter la confidentialité de ces données et à les traiter dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016.

La société organisatrice conserve les données personnelles des participants uniquement le temps nécessaire à leur traitement dans le cadre du concours selon les finalités de leur utilisation, ainsi que pour des finalités légales qui exigent qu'elle conserve ces données. Elle supprime de manière sécurisée ces données lorsqu'elles ne sont plus requises aux fins décrites.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des données personnelles les concernant et conservées par la société utilisatrice.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données à caractère personnel dans ce dispositif, le participant peut à tout moment en faire la demande (en justifiant de son identité et en précisant son adresse de courrier électronique, nom prénom, adresse postale).

Midi Libre a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles, qui peut être contacté :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : donnees-personnelles@midilibre.com
- par courrier à : Midi Libre Délégué à la Protection des Données Rue du Mas de Grille 34438 Saint-Jean-de-Védas cedex

Article 9 - Acceptation des clauses de règlement

La participation au concours emporte acceptation pleine et entière du présent règlement en toutes ses dispositions par les participants, sous peine de nullité de leur participation, sans recours possible

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigeaient.

Le Règlement est disponible gratuitement et consultable dans son intégralité sur la page internet du Forum le monde nouveau https://www.lemondenouveau.fr/concours-icc/ pendant toute la durée du concours. Une copie du présent Règlement sera également adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande avant le 10 juillet 2023 par courriel à contact@lemondenouveau.fr

Pour toute question complémentaire, écrire à <u>contact@lemondenouveau.fr</u> en précisant l'objet "Concours LMN 2023".